

Schéma LOCAL

DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



SLESRI



2023 -2028

Les établissements d'ESR et structures partenaires (liste évolutive) :



Edito

Christelle MORANÇAIS

La Présidente
Région Pays de la Loire

Florian BERCAULT

Le Président
Laval Agglomération

Olivier RICHEFOU

Le Président
Conseil Département de la Mayenne

Katia BEGUIN

La Rectrice
Académie de Nantes

Partie

01

Contexte EFFECTIFS EN HAUSSE

Le département de la Mayenne compte 6 307 étudiants et alternants post-bac à la rentrée 2021/2022, dont 2 783 Mayennais, inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, des écoles et centres de formation et des sections BTS de lycées (90% sont sur l'agglomération lavalloise). Fort d'une réelle dynamique d'installation et de développement des formations sur le territoire, les effectifs augmentent chaque année et sont en hausse de plus de 30% sur dix ans.

Évolution & proportion des effectifs étudiants et alternants (post-bac)

	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023	
	Mayennais	Total	Mayennais	Total	Mayennais	Total	Mayennais	Total	Mayennais	Total
Établissement d'enseignement universitaire et école d'ingénieurs	744	2 533	803	2 666	848	2 819	806	2 813	832	2 808
Autres établissements de formation supérieure	787	1 361	681	1 273	865	1 468	996	1 747	847	1 497
Lycée	1 090	1 770	1 082	1 699	1 094	1 793	981	1 747	945	1 585
	2 601	5 664	2 566	5 628	2 807	6 080	2 783	6 307	2 624	5 890
	46%		48%		48%		44%		45%	

Bien que l'année 2022-2023 marque un léger fléchissement (diminution des effectifs notamment dans les formations BTS), les actions de développement des établissements déjà présents sur le territoire et les projets connus d'installation de nouvelles formations (UCO, école de design, CCI, IUT & réforme BUT, extensions ESTACA et ESIEA, développement fac de droit, pôle régional de santé/social...etc.) nous permettent d'évaluer à près de 8 000 à l'horizon 2028, le nombre d'étudiants et d'alternants post-bac dans l'enseignement supérieur sur le territoire avec une concentration de près des 2/3 sur le campus de la Technopole de LAVAL.

Prévision des effectifs sur le campus de la Technopole – horizon 2027/28 (projets connus)

Établissement	Effectif actuel	Effectif projeté	Différence
IUT	710	910	+200
UCO	415 (hors campus)	700	+285
Fac de droit	300	450	+150
ESTACA	665	1 100	+435
ESIEA	520	720	+200
CCI (regroupement)	350	570	+220
Holberton - ESUP (Actual-formations)	150 (hors campus)	300	+150
Ecole de Design	-	200	+200
AFTEC	315	450 (à confirmer)	+135
+ INSPE, ENSAM, Pluripass	220	220	
TOTAL	3 645	5 620	+1 945

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

UN CAMPUS UNIVERSITAIRE

- Une Faculté de Droit (L-M-D)
- Un Institut d'Université Technologique (IUT) 1 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) - affilié à NANTES Université
- Un Institut Arts et Métiers rattaché au campus d'ANGERS - ingénieur spécialisé en réalité virtuelle et réalité augmentée
- Membre de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) expérimentale Angers-Le Mans

UN CAMPUS PÔLE SANTÉ

- Regroupant 4 corps de métiers : l'I.F.M.K (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie), l'I.F.E (Institut de Formation en Ergothérapie), l'I.F.A.S (Institut de Formation d'Aides-Soignants) et l'I.F.S.I (Institut de Formation en Soins Infirmiers)
- complété par une antenne de l'université d'Angers > PLURIPASS

DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS COMPLÉMENTAIRES (LABELLISÉS EESPIG) :

- 1 campus Universitaire Catholique de l'Ouest (UCO), associé au campus d'ANGERS
- ESTACA - formation d'ingénieurs automobile, aéronautique, spatial, ferroviaire et naval
- ESIEA - formation d'ingénieurs technologies du numérique
- 1 nouvelle école de Design pour accueillir les élèves à la rentrée septembre 2024

10 LABORATOIRES DE RECHERCHE (PUBLICS & PRIVÉS)

DES STRUCTURES QUALifiantES RÉPONDANT AUX BESOINS DU TERRITOIRE:

- CCI, AFTEC - IPAC-WIN-MY DIGITAL SCHOOL, CNAM, ESUP, HOLBERTON

48 CURSUS BTS

- Ancrage territorial : Mayenne, Laval, Château Gontier et Evron

UN PÔLE INNOVATION DYNAMIQUE

3 STRUCTURES D'INNOVATION :

- IPC: Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites
- CLARTE : centre de ressources technologiques spécialisé en RV/RA et Humain Augmenté
- Laval Mayenne Technopole pour l'animation et la mise en réseau entreprises, enseignement supérieur & recherche

UN RÉSEAU D'ENTREPRISES PARTENAIRES

UNE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES ET INCUBATEURS AU CŒUR DU CAMPUS DE LA TECHNOPOLE

1 BÂTIMENT & 1 SALON DE L'INNOVATION

- «LAVAL VIRTUAL» dédié aux nouvelles technologies de renommée internationale

Partie
02

Objectif

**10 000 ÉTUDIANTS
ET ALTERNANTS POST-BAC
À L'HORIZON 2030 DANS
L'AGGLOMÉRATION LAVALLOISE**

UN CAP À TENIR

En fixant ce cap de 10 000 étudiants et alternants post-bac à l'horizon 2030, les collectivités mayennaises en étroite collaboration avec les établissements et structures partenaires affichent ainsi leurs ambitions :

De développer l'offre de formation supérieure sur le territoire, notamment dans le secteur public, mais également dans les établissements privés labellisés par l'État, d'accueillir de nouvelles filières et disciplines, tout en facilitant, pour toutes et tous, l'accès à l'enseignement supérieur. Le Mans Université, soutenue par Laval Agglomération et le Conseil départemental, réalise une étude prospective pour faire évoluer son offre de formation en Mayenne, en lien avec son contrat quinquennal avec l'Etat.

De dynamiser la recherche, tout particulièrement en valorisant la recherche collaborative et transdisciplinaire engagée notamment dans les domaines d'excellence pour contribuer à la reconnaissance et au rayonnement de notre territoire au niveau régional, national et international, en valorisant des synergies entre les établissements d'ESR, les pépinières et incubateurs, les entreprises locales en s'appuyant sur les laboratoires de recherche et les structures d'innovation qui favorisent les échanges entre créateurs, étudiants, chercheurs et entreprises, contribuent à la dynamique et à l'essaimage de l'innovation sur le territoire.

De renforcer l'attractivité et le rayonnement des campus, en offrant aux étudiants, tous les services essentiels au bon déroulement de leurs études ; et en soutenant toutes les actions grand public pour valoriser l'excellence des formations lavalloises



Plus globalement, et en parallèle de ce Schéma, les conditions d'accueil des étudiants seront une priorité des collectivités, chacune dans leur domaine de compétence. Les questions de la restauration étudiante et du logement étudiant seront expertisées, notamment en lien avec le CROUS, et les opérateurs en charge du logement ou de la restauration avec pour objectif d'offrir des solutions adaptées au territoire.

La restauration collective

La question de la restauration demeure un point sensible notamment sur le quartier Ferrié. Il conviendra d'accompagner le développement du CROUS et expertiser des solutions hybrides afin de pouvoir répondre aux besoins des étudiants et des apprenants (non étudiants) pour anticiper la montée des effectifs sur les deux campus (Ferrié et Technopole).

Les mobilités

Les déplacements à l'intérieur de l'agglomération sont relativement aisés même si des marges de progression existent encore, grâce à la présence des réseaux de transport urbain et au développement de modes alternatifs doux (vélos, trottinettes ...). Le point d'attention porte sur les mobilités au sein du campus de la Technopole et l'amélioration des connexions avec la gare ferroviaire et routière, le campus Ferrié et le centre-ville. La nouvelle délégation de service public rend prioritaire l'amélioration des cadencements et des dessertes des zones d'activité incluant ainsi les campus. Le réaménagement de la porte Aubépin permettra notamment d'améliorer la mobilité des étudiants, les connexions avec la gare et le centre-ville.

Le logement des étudiants

L'agglomération accueille 81% des étudiants et des alternants avec une préférence pour la 1^{ère} couronne. Cette problématique demeure un enjeu compte tenu de l'évolution constante des effectifs étudiants. Cependant, sur la base d'une étude réalisée en 2022 par Laval Agglomération, il apparaît que l'offre de logements pour les étudiants semble assez satisfaisante de par son développement continu. Toutefois, l'augmentation du nombre d'alternants fait apparaître une nouvelle demande en hébergement temporaire. Il est important de rappeler que le SLESRI s'appuie sur l'outil contractuel du Contrat de Plan État-Région (CPER) qui constitue un cadre de référence permettant de formaliser l'engagement financier de l'État et du Conseil Régional en faveur de grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré des Pays de la Loire avec le concours des collectivités locales (Département, Laval Agglomération).

Pour le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, le CPER 2021-2027, signé le 25 février 2022, accompagne sur le volet immobilier : la construction d'une maison des Étudiants, sur le Volet numérique : le renforcement du réseau régional à très haut débit et enfin sur Volet innovation: la création d'une plate-forme d'expérimentation CAP'LAB «capture des réalités» pour la création d'expériences innovantes pour l'industrie, la formation et le divertissement;

En plein respect des orientations du Schéma Régional et en appui de la dynamique partenariale locale, **ce SLESRI forme le socle opérationnel assortie d'un plan d'actions pluriannuel pour la période 2023-2028, ayant pour ambition de faire reconnaître notre territoire comme un réel pôle d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, complémentaire aux grands pôles universitaires qui nous entourent avec pour objectifs d'améliorer la poursuite d'études post-bac de nos jeunes lycéens et d'élever le niveau des compétences au bénéfice de nos étudiants, de leurs familles tout en répondant aux besoins spécifiques de nos entreprises.**

La Région des Pays de la Loire pourra contribuer en tant que de besoin à la mise en œuvre de ces objectifs, dans le cadre des dispositifs existants au titre de sa stratégie régionale ESRI 2021-2027. Elle s'engage en outre à faire le lien avec les interlocuteurs de l'administration régionale pour les sujets qui pourraient relever d'autres politiques publiques régionales (ex : orientation, formation professionnelle...).

En complémentarité avec les actions du schéma, les collectivités partenaires portent une attention particulière sur la qualité des locaux d'enseignement et de recherche et des services adaptés aux attentes des étudiants. Ainsi, la politique immobilière des établissements ou maîtres d'ouvrage devra se baser sur :

- l'étude plan guide de la frange nord de Laval dite «Aubépin» qui intègre le campus de la Technopole et notamment les orientations et préconisations d'aménagement qui seront traduites dans un schéma directeur qui pourra être ajusté et/ou complété en fonction des opportunités,
- une recherche systématique de l'optimisation des espaces existants via la mutualisation,
- des constructions raisonnées pour faire face à la croissance des effectifs;
- des rénovations et nouvelles réalisations, dans le cadre d'une démarche de développement durable et de mise aux normes d'accessibilité pour améliorer la fonctionnalité et diminuer les coûts de fonctionnement ;

LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA LOCAL MAYENNAIS

Les constats et réflexions sur le précédent SLESRI soulignent l'importance d'avoir un comité de pilotage pour impulser, suivre et évaluer les actions ainsi que faciliter les initiatives et les projets collectifs.

Au niveau stratégique :

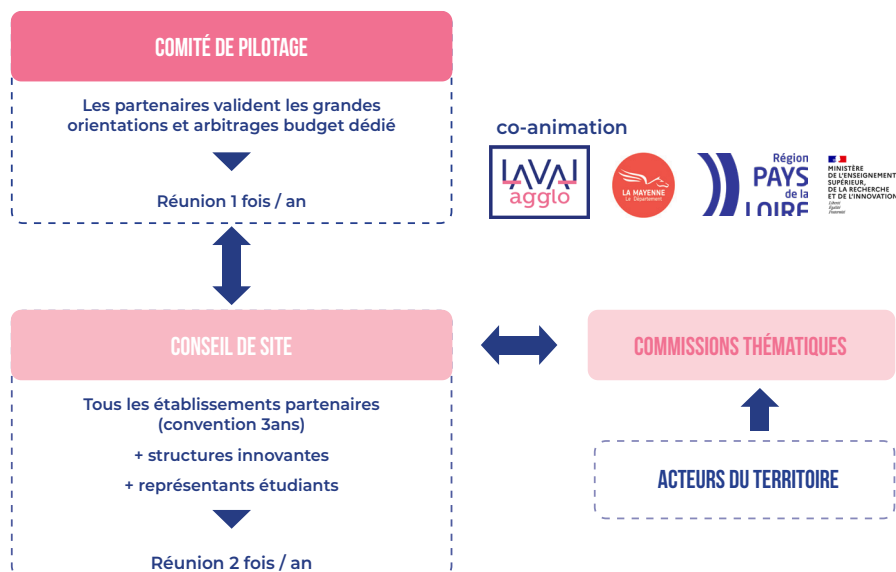
Le comité de pilotage est constitué du Rectorat, de la Région Pays de la Loire, du Conseil départemental, de Laval Agglomération. Il est informé de l'état d'avancement des actions et de l'atteinte des objectifs. Il se réunit 1 fois par an.

Au niveau opérationnel :

- Le conseil de site regroupe tous les acteurs de l'ESRI : les établissements publics et privés partenaires, les structures d'innovation, les animateurs des commissions visées ci-dessous ainsi que des représentants des étudiants... Il est chargé de mettre en œuvre les actions et projets validés par le comité de pilotage, de partager l'état d'avancement des actions, d'échanger sur les réussites, ou les difficultés, et d'émettre des propositions d'adaptation le cas échéant. Il se réunit à minima 2 fois par an.

- Des commissions thématiques sont composées des acteurs concernés par la thématique transversale. Elles sont pilotées par un animateur désigné en fonction des fiches actions, chargé de réunir toutes les informations afin de rendre compte de l'état d'avancement des actions auprès du conseil de site. Elles se réunissent autant que de besoin.

Représentation de la gouvernance et les interactions entre les instances :



9

Partie 2 Objectif : 10 000 étudiants et alternants post-bac à l'horizon de l'agglomération lavalloise

3 AMBITIONS

- 1- Développer une offre de formation attractive et répondant aux besoins du territoire
- 2- Consolider les activités de recherche et développement structurantes pour le territoire
- 3- Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire

8 OBJECTIFS

- 1- Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur
- 2- Enrichir l'offre de formation dans un équilibre formations publiques/formations privées
- 3- Dynamiser les formations et renforcer l'insertion professionnelle
- 4- Soutenir l'innovation et l'excellence de nos laboratoires en intensifiant la recherche
- 5- Encourager les projets de recherche collaboratifs
- 6- Améliorer la qualité de formation et de vie étudiante
- 7- Inscrire le pôle lavallois dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 8- Mettre en place une gouvernance de site

18 ENJEUX

- 1- Optimiser l'orientation vers et dans l'enseignement supérieur
- 2- Renforcer la visibilité des formations
- 3- Accompagner les étudiants dans leur parcours académique
- 4- Étoffer et diversifier l'offre de 1er cycle du supérieur
- 5- Accompagner l'émergence de masters dans les domaines de spécialité du territoire
- 6- Soutenir l'ouverture à l'international des formations
- 7- Développer l'innovation pédagogique
- 8- Rapprocher monde académique et monde socio-économique
- 9- Accompagner les jeunes chercheurs et dynamiser la recherche
- 10- Investir pour le développement de la recherche scientifique
- 11- Soutenir les acteurs de la recherche collaborative
- 12- Accompagner les projets transdisciplinaires d'envergure
- 13- Concevoir une Maison de l'Étudiant garantissant à tous les étudiants un accès aux services essentiels à leur qualité de vie
- 14- Coordonner et animer l'ensemble des services dédiés aux étudiants
- 15- Créer une identité visuelle «campus de Laval-Mayenne»
- 16- Ouvrir le campus sur son territoire
- 17- Coordonner le pilotage du campus multisites
- 18- Garantir une évaluation proactive des actions lancées dans le cadre du SLESRI

Partie
03

Ambitions

**3 AMBITIONS PORTÉES
PAR LES COLLECTIVITÉS
MAYENNAISES**

Ambition 1



DÉVELOPPER

*une offre de formation
attractive et répondant aux
besoins du territoire*

Éléments de lecture des fiches actions ci-après :

- Elles fixent les objectifs, les moyens et les actions qui seront soutenues financièrement ou qui pourront être directement pilotées par les collectivités locales : Conseil départemental et Laval Agglomération
- Les établissements d'ESR (publics et EESPIG) qui s'inscriront dans ces démarches, seront accompagnés par les collectivités locales (Conseil départemental et Laval Agglomération) par le biais d'un contrat de 3 ans.

OBJECTIF 1

Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

ENJEU 1 Optimiser l'orientation vers et dans l'enseignement supérieur

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Impulser l'organisation d'un forum d'intérêt départemental de l'ES et des Métiers regroupant l'ensemble des formations proposé sur le territoire
- Soutenir financièrement l'organisation d'actions de sensibilisation à l'enseignement supérieur auprès des jeunes scolarisés en Mayenne
- Soutenir les actions des établissements visant à l'inclusion de tous les publics dans l'enseignement supérieur :
 - > Égalité femmes / hommes : sensibilisation des jeunes femmes aux études scientifiques notamment
 - > Égalité des chances (handicap, social, ...)
- Soutenir la mise en place d'une journée portes ouvertes (JPO) commune à l'ensemble des établissements des campus lavallois

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Organiser et participer à des événements œuvrant à l'orientation des scolaires et à la connaissance de l'offre de formation en Mayenne :
 - > Forums
 - > Journées d'immersion de lycéens dans les établissements du supérieur
 - > Conférences-témoignages d'étudiants dans les collèges et/ou lycées
- Assurer l'organisation matérielle et logistique de la journée portes ouvertes : accueil des visiteurs, visite des locaux, stands d'information
- Mobilisation des acteurs internes à chaque établissement : étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

Cet axe doit être articulé avec la démarche «ETOILE» portée par les 3 universités de Nantes, Angers et Le Mans, inscrite sur une durée de 10 ans. ETOILE, a pour ambition d'apporter à chaque lycéen des Pays de la Loire un accompagnement et une information de qualité qui contribueront à son éducation à son orientation tout au long de son parcours.

- **Action 1,**
portée par L'Université de Nantes :
Rendre le jeune acteur de son orientation.
- **Action 2,**
portée par le Carif-Oref et à terme la Région :
Adapter le portail d'orientation.
- **Action 3,**
portée par Le Mans Université :
Mailler le territoire.
- **Action 4,**
portée par le Rectorat :
Former les accompagnateurs
- **Action 5,**
portée par l'Université d'Angers :
Développer des outils numériques innovants pour l'orientation.

ENJEU 2

Renforcer la visibilité des formations

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Valoriser l'offre de formation en Mayenne, en se démarquant par :
 - > la création d'un espace numérique dédié aux études supérieures en Mayenne
 - > l'utilisation d'environnements novateurs par la création d'un campus virtuel
 - > l'élaboration d'un guide des formations supérieures par filières en Mayenne

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Mobiliser les expertises et compétences internes, individuelles et collectives, pour aider à la concrétisation des projets de communication
- Contribuer à la collecte des informations et à leur mise à jour annuelle

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

Des actions d'informations sur les formations et les métiers sont d'ores et déjà mises en œuvre par la Région et l'ONISEP dans le cadre de ses compétences récentes (suivi DOATIP). La Région des Pays de la Loire, l'État et l'Onisep ont signé début 2020 une convention-cadre commune, qui a pour objectif de coordonner leurs actions en matière d'information sur les métiers et les formations. Ils s'engagent à intervenir de manière complémentaire en veillant à la cohérence et la continuité de leurs missions respectives.

Les actions mises en œuvre :

- Actions visant à permettre aux jeunes de découvrir le monde professionnel et les métiers : Orientibus.
- Actions visant à permettre aux jeunes d'accéder à une information complète sur les métiers et les formations : plateforme ONISEP, site régional > [choisirmonmetierpaysdelaloire.fr](https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-08/doatip-2021-plaquette-guide-orientation-etablissements.pdf)

Plus de précisions :

<https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/2021-08/doatip-2021-plaquette-guide-orientation-etablissements.pdf>

ENJEU 3

Accompagner les étudiants dans leur parcours académique

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Apporter un soutien financier aux étudiants mayennais qui poursuivent des études supérieures dans des établissements publics ou labellisés EESPIG :
- Développer des bourses au mérite
- Favoriser l'accès aux filières en tension (notamment santé), aux filières sélectives d'excellence et aux grandes écoles
- Structurer l'information pour mettre en évidence les passerelles permettant la réorientation des étudiants
- Apporter un soutien financier à la reconnaissance de l'excellence académique : remises de prix aux meilleurs étudiants

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Promouvoir les dispositifs locaux de soutien pour garantir l'accès de tous à l'enseignement supérieur
- Garantir des facilités de paiement aux étudiants en difficulté
- S'engager à mettre en œuvre des actions d'accompagnement des étudiants vers la réussite ou dans leur réorientation : tutorats, monitorats, remises à niveau... afin de lutter contre le décrochage ou l'abandon d'études
- Valoriser la réussite étudiante : organisation de cérémonies, actions de communication sur le portail internet commun

OBJECTIF 2

Enrichir l'offre de formation dans un équilibre formations publiques / formations privées

ENJEU 4 Étoffer et diversifier l'offre de 1^{er} cycle du supérieur

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir l'installation de nouvelles formations en privilégiant les formations diplômantes, les nouvelles filières (notamment Sciences Humaines et Sociales, Lettres et Langues, Sciences de l'éducation) et particulièrement les formations publiques, tout en maintenant le soutien aux établissements privés :
 - > Octroi de subventions d'aide à l'installation (plafond et conditions à définir par chaque collectivité)
 - > Mise à disposition de locaux temporaires ou mutualisés

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Faire évoluer l'offre de formation du territoire en cohérence avec l'existant, au regard des besoins du territoire et des besoins des étudiants pour leur insertion professionnelle ou dans la perspective d'une poursuite d'études.



ENJEU 5 Accompagner l'émergence de masters dans les domaines de spécialité du territoire

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir le développement de masters dans les filières d'excellence territoriale et les filières d'avenir :
 - > Réalité virtuelle/réalité augmentée
 - > Agriculture et agro-alimentaire
 - > Innovation et santé
 - > Masters tournés vers la dimension environnementale soutenue par les collectivités (Bas carbone)

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

Développer et orienter l'offre de formation au regard de l'évolution des métiers et des compétences et par anticipation des attendus des futurs employeurs

OBJECTIF 3

Dynamiser les formations et renforcer l'insertion professionnelle

ENJEU 6 Soutenir l'ouverture à l'international des formations

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir financièrement l'organisation de manifestations concourant au rayonnement international du territoire mayennais :
 - > Colloques internationaux
 - > Séminaires de recherche internationaux
 - > Universités d'été
 - > Accueil de professeurs et/ou chercheurs invités
- Promouvoir le territoire à l'international
- Soutenir financièrement les projets des établissements ou associations étudiantes permettant de développer la mobilité entrante et de participer au rayonnement du campus lavallois
- Mettre en place un guichet unique dans le cadre de la Maison des étudiants (voir objectif 6)

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Développer les partenariats internationaux : conventions-cadres et accords bilatéraux
- Mettre en place des protocoles d'accueil des délégations étrangères
- Remettre un kit d'accueil :
 - > à chaque enseignant-chercheur invité
 - > à chaque étudiant partant en séjour à l'étranger
 - > à chaque étudiant étranger inscrit dans un établissement Mayennais
- Mettre en place des protocoles d'accueil et de suivi des étudiants étrangers (tutorat, apprentissage de la langue)
- Développer des actions d'intégration : ex « Adopte un étudiant »

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

La région dispose de Soutiens à l'internationalisation des formations au travers plusieurs dispositifs :

L'appel à projet Stratégie internationale qui vise à inciter les établissements et organismes ligériens à se doter ou à adapter leur stratégie européenne ou internationale. Permettre l'identification puis la construction de coopérations stratégiques pérennes intégrant à la fois la recherche, la formation et l'innovation.

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/soutien-lelaboration-dune-strategie-europeenne/internationale>

Le Soutien au développement de Master européens :

La Région encourage les établissements à progresser dans leur trajectoire européenne et internationale, par le biais d'un accompagnement à la construction de masters dans un cadre partenarial européen/international.

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/soutien-au-developpement-de-masters-europeens-et-internationaux>

ENVOLEO : dispositif de bourses individuelles permettant d'accompagner la mobilité internationale sortante des étudiants en formation initiale (sous statut scolaire) dans les établissements d'enseignement supérieur ligériens partenaires de la Région sur le dispositif Envoléo. <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/envoleo>

OBJECTIF 3

Dynamiser les formations et renforcer l'insertion professionnelle

ENJEU 7 Développer l'innovation pédagogique

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir financièrement les investissements liés au développement de pratiques pédagogiques adaptées aux nouveaux modes d'apprentissage : cours à distance ou en mode hybride, travail collaboratif, travail en mode projet, ...
- Accompagner la mise en place d'un campus connecté pour permettre aux étudiants mayennais d'accéder au contenu des enseignements délivrés à titre principal sur les pôles universitaires régionaux et garantir l'égalité des chances

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Déployer de nouvelles formes d'apprentissage, expérimentales ou remarquables, qui participent à l'individualisation des parcours et à l'implication de l'apprenant dans son parcours d'études
- Recourir aux nouvelles technologies permettant la mutualisation des moyens pour garantir la soutenabilité financière de l'offre de formation développée sur le territoire
- Expérimenter ou s'inscrire dans des projets novateurs (ex. : jumeaux numériques)

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

La Région dispose d'un dispositif de soutien aux projets de campus connectés portés par les Collectivités locales intitulé «Campus A2PAS» :


La Région place le territoire au cœur de sa stratégie régionale ESRI 2021-2027 et souhaite rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires.

La Région est attentive aux initiatives des collectivités qui permettent de rendre accessible l'offre de formation aux Ligériens des zones géographiques les plus éloignées des métropoles en cohérence avec les besoins des acteurs locaux. Elle souhaite également apporter une réponse à la demande sociale et permettre à chaque jeune de se révéler.

Les campus à A 2 PAS vont permettre l'accès en proximité aux formations supérieures à distance en s'appuyant sur un accompagnement humain adapté.

La Région soutient notamment dans ce cadre les dépenses d'études pour accompagner le territoire à initier une démarche de campus de proximité, les frais d'ingénierie de projet ou d'équipements mobiliers et numériques.

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/appel-manifestations-dinteret-campus-connectes-2-pas>



ENJEU 8

Rapprocher
monde
académique
et monde
socio-
économique

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir financièrement les actions permettant de faire se rencontrer monde académique et monde de l'entreprise : Challenge les Entrep', Rencontres sur le format des Doctoriales, ...
- Soutenir les filières qui ouvrent leurs formations à l'alternance : participer à l'accueil d'alternants dans les collectivités

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Communiquer auprès des étudiants sur les manifestations liées à l'entrepreneuriat : programme PEPITE (Université), les Entrep'
- Faciliter la participation des étudiants à des projets d'entrepreneuriat
- Organiser des actions de sensibilisation à la création d'entreprise en partenariat avec les acteurs locaux
- Développer l'alternance comme mode d'apprentissage en partenariat avec le tissu socio-économique local

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

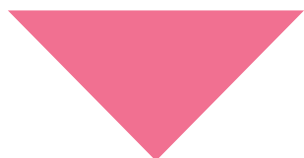
Action French Fab challenge : permet à des entreprises de poster sur un site des problématiques industrielles et d'y trouver des compétences académiques pour y répondre.

L'ENSAM-site de Laval et l'IIA y sont répertoriés. <https://frenchfabchallenge.fr/>

Le soutien régional à l'entrepreneuriat étudiant prend plusieurs formes :

> soutiens à PEPITE, au festival des Mini Entreprises® organisé par EPA (Entreprendre Pour Apprendre) et aux Entrep'

Ambition 2



CONSOLIDER

les activités recherche et développement structurantes pour le territoire

Éléments de lecture des fiches actions ci-après :

- Elles fixent les objectifs, les moyens et les actions qui seront soutenues financièrement ou qui pourront être directement pilotées par les collectivités locales : Conseil départemental et Laval Agglomération
- Les établissements d'ESR (publics et EESPIG) qui s'inscriront dans ces démarches, seront accompagnés par les collectivités locales (Conseil départemental et Laval Agglomération) par le biais d'un contrat de 3 ans.

OBJECTIF 4

Soutenir l'innovation et l'excellence de nos laboratoires en intensifiant la recherche publique et privée

ENJEU 9 Accompagner les jeunes chercheurs et dynamiser la recherche

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Contribuer au financement de contrats doctoraux en priorité sur les sujets liés aux thématiques de spécialité du territoire : réalité virtuelle / augmentée, agriculture / agro-alimentaire, santé et innovation, bas carbone, inclusion (égalité femmes/hommes, handicap) - liste non exhaustive
- Participer à la dynamique de la recherche sur site en finançant en priorité les thèses dirigées par les maîtres de conférences (MCF) en cours d'habilitation à diriger les recherches (HDR) ou nouveaux HDR (diplômés de moins de 2 ans)
- Contribuer au financement de contrats postdoctoraux sur des projets liés aux thématiques du territoire

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Identifier des sujets de recherche valorisant le territoire
- Mener des actions de valorisation de la recherche auprès du grand public : conférences, publications, expositions, posters, ...
- Inciter et préparer les doctorants à participer chaque année au dispositif ma thèse en 180 secondes - marque déposé - (MT180)
- Sensibiliser et accompagner les jeunes maîtres de conférences (MCF) vers l'habilitation à diriger les recherches (HDR)

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

La Région affiche un dispositif dédié de soutien aux allocations doctorales dénommé 'Allocations doctorales cofinancées' (une cinquantaine chaque année), ce dispositif prévoit et implique des actions de valorisation scientifique au bénéfice du **dialogue Science et Société** : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/allocations-au-benefice-du-dialogue-science-et-societe> ; **Le dispositif PULSAR** (<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/pulsar-academie-des-jeunes-chercheurs-en-pays-de-la-loire>) et **Etoiles Montantes** (<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/etoiles-montantes-en-pays-de-la-loire>) accompagnent par ailleurs le démarrage de carrière ainsi que les ambitions des jeunes chercheurs prometteurs du territoire - L'HDR est une information demandée pour l'instruction de ces 2 appels à projets.

OBJECTIF 4

Soutenir l'innovation et l'excellence de nos laboratoires en intensifiant la recherche publique et privée

ENJEU 10 Investir pour le développement de la recherche scientifique

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir à l'acquisition de matériel innovant et/ou expérimental nécessaire au démarrage de projets de recherche
- Soutenir financièrement les investissements collectifs type Fablab et favoriser le matériel partagé

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Contribuer à la dynamique collective en mutualisant les matériels dans la mesure du possible et en fonction des contraintes de sécurité et/ou de confidentialité
- Communiquer sur les projets phares menés sur le territoire auprès de la communauté scientifique et du grand public

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

Dispositif « Infrastructures de recherche » et soutien régional à l'émergence de plateformes mutualisées, que porte la région, en complément des investissements CPER - https://www.paysdelaloire.fr/sites/default/files/aides/96281490-6a0e-11eb-86eb-47dc7cc3ac51/_soutien-aux-infrastructures-de-rechercheriannexe1_96281490_ri.pdf

OBJECTIF 5

Encourager les projets de recherche collaboratifs

ENJEU 11 Soutenir les acteurs de la recherche collaborative

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir financièrement les acteurs de la recherche engagés dans l'animation et la coordination d'équipes pluridisciplinaires

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Organiser des temps d'échange entre laboratoires lavallois
- Faire émerger des projets de recherche collectifs
- S'engager à porter et / ou participer à des projets collectifs de recherche
- Apporter la technicité nécessaire au montage de projets et de demandes de financement
- Soutien aux partenariats publics/privés : Chaires régionales d'application : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/chaire-regionale-dapplication>

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

ENJEU 12 Accompagner les projets transdisciplinaires d'envergure

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir financièrement le démarrage de projets de recherche collaborative et transversale dont le sujet permet de répondre ensuite à des appels à projet (AAP) nationaux et internationaux, en privilégiant les projets portant sur les sujets liés aux thématiques de spécialité du territoire : réalité virtuelle / augmentée, agriculture / agro-alimentaire, santé & innovation, bas carbone, inclusion (égalité femmes/hommes, handicap)

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- S'engager dans la concrétisation de projets de recherche transversaux
- Répondre à des appels à projets
- Communiquer sur les résultats de la recherche

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

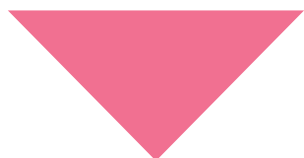
Dispositifs Trajectoire Nationale et Europe portent l'ambition d'inciter les laboratoires à déposer des projets aux guichets nationaux (ANR/ADEME/INCA/PIA) et européens.

L'ambition 3 de la stratégie ESRI porte des objectifs de mobilisation du potentiel académique au bénéfice des enjeux sociétaux et économiques du territoire. Les instruments répondant aux mesures 20 et 21 de la stratégie ESRI : Territoire d'expérimentation/Chaires Territoire d'avenir sont en construction.

Une politique régionale de CSTI soutient la diffusion de la culture scientifique

La stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028) porte 3 ambitions : Les jeunes ligériens : avenir de la sciences (I), Les Pays de la Loire : un territoire de sciences (II), Face aux transitions : la science pour et par les ligériens (III). Des mesures sont prévues pour faciliter la rencontre des jeunes et des chercheurs, et deux nouvelles actions éducatives de culture scientifique, sur la transition écologique et l'esprit critique, seront lancées à la rentrée 2023. La stratégie prévoit également de rendre les ressources de culture scientifique plus accessibles pour les territoires, et de renforcer les relations entre scientifiques et décideurs, d'une part, et scientifiques et citoyens, d'autre part.

Ambition 3



RENFORCER

les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire

Éléments de lecture des fiches actions ci-après :

- Elles fixent les objectifs, les moyens et les actions qui seront soutenues financièrement ou qui pourront être directement pilotées par les collectivités locales : Conseil départemental et Laval Agglomération
- Les établissements d'ESR (publics et EESPIG) qui s'inscriront dans ces démarches, seront accompagnés par les collectivités locales (Conseil départemental et Laval Agglomération) par le biais d'un contrat de 3 ans.

OBJECTIF 6

Améliorer la qualité de formation et de vie étudiante

ENJEU 13 Concevoir une Maison des Étudiants offrant des services adaptés, de qualité et accessibles à tous les étudiants

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Financer et porter la maîtrise d'ouvrage de la construction d'une Maison des Étudiants (MDE) et de locaux d'enseignement, opération retenue dans le cadre du Contrat Plan État Région 2022-2027 (projet à 9,4 M€), avec cofinancement de l'État (1 M€), de la Région (2,8 M€), de Laval Agglomération (2,8 M€) et du Département de la Mayenne (2,8 M€).
- Participer à la définition et à la mise en place des services aux étudiants, parmi les domaines suivants notamment : Santé (permanences de médecin, psychologue, infirmière...); Handicap ; Sport ; Associatif ; Culture ; Bibliothèque ; Orientation et professionnalisation ; Restauration ; Guichet unique pour les démarches administratives (logement, visa...); Épicerie solidaire...
- Soutenir les initiatives étudiantes en faveur d'actions de solidarité et /ou d'intégration, via la mise en place d'un appel à projets).

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Organisation par le porteur de projet (LMU) de réunion de concertation avec les collectivités et tous les établissements d'enseignement supérieur pour la mise en œuvre du projet de MDE afin de définir une programmation correspondant aux besoins réels des étudiants
- Assurer la collaboration entre services propres aux établissements et services communs de la MDE
- Garantir l'accessibilité de tous les étudiants aux services communs

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

Soutien aux projets portés par les associations étudiantes : IMPULSION

La Région encourage l'engagement des étudiants, à travers la vie associative, qui leur permet de vivre des expériences multiples, en plus de leur formation. Ces expériences sont sources de réelle valeur ajoutée pour l'entrée dans le monde du travail, grâce aux nombreuses compétences, susceptibles d'intéresser le futur employeur, qu'elles permettent d'acquérir et de développer.

Le soutien régional a vocation à donner une impulsion aux projets des associations qui s'inscrivent dans au moins l'une des 3 thématiques prioritaires de la Région des Pays de la Loire :

- la jeunesse,
- l'emploi,
- les transitions environnementale et sociétale.

L'aide régionale est de 10 000 euros au maximum par projet.

Le règlement d'intervention :

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/impulsion-soutien-aux-associations-etudiantes>

ENJEU 14 Coordonner et animer l'ensemble des services dédiés aux étudiants

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir Le Mans Université dans la coordination et l'animation de l'ensemble des services aux étudiants pour le campus de la Technopole,
- Faciliter, en lien avec les partenaires institutionnels, le développement de l'offre de restauration afin de pouvoir répondre à la croissance des effectifs sur les campus
- Accompagner des solutions innovantes pour le logement des alternants.

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Participer financièrement au bon fonctionnement des services de la MDE au prorata du nombre d'étudiants inscrits : convention financière annuelle

Participer aux réunions de coordination de la structure gestionnaire pour adapter les services aux évolutions des besoins des étudiants et des campus

OBJECTIF 7

Inscrire le pôle lavallois dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche

ENJEU 15 Créer une identité visuelle « Campus de Laval -Mayenne »

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Concevoir et financer la mise en place d'une signalétique commune sur le campus de la Technopole et sur le campus Ferrié pour en améliorer la visibilité.

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Participer à l'élaboration et à la diffusion de l'identité visuelle du campus

ENJEU 16 Ouvrir le campus sur son territoire

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Soutenir financièrement et communiquer sur les manifestations organisées autour de la formation et de la recherche en Mayenne et à destination du grand public :

- > Conférences
- > Expositions
- > Animations

- Soutenir les projets d'ouverture de la science au grand public sur le modèle de « l'Université citoyenne »

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Développer des actions de valorisation de la formation et de la recherche, des métiers de l'enseignement supérieur, des projets de recherche menés sur le territoire
- Ouvrir les établissements vers la ville et les citoyens au travers d'actions d'accueil sur site ou de délocalisation de manifestations en centre-ville

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

La stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028) porte 3 ambitions : Les jeunes ligériens : avenir de la sciences (I), Les Pays de la Loire : un territoire de sciences (II), Face aux transitions : la science pour et par les ligériens (III).

Des mesures sont prévues pour faciliter la rencontre des jeunes et des chercheurs, et deux nouvelles actions éducatives de culture scientifique, sur la transition écologique et l'esprit critique, seront lancées à la rentrée 2023.

La stratégie prévoit également de rendre les ressources de culture scientifique plus accessibles pour les territoires, et de renforcer les relations entre scientifiques et décideurs, d'une part, et scientifiques et citoyens, d'autre part.

OBJECTIF 8

Mettre en place une gouvernance de site

ENJEU 17

Coordonner le pilotage du campus multi sites

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Coordonner l'impulsion, l'animation, l'évaluation des projets sur le campus, ainsi que la gestion des services qui pourront faire l'objet d'une mutualisation entre établissements (MDE, amphis et salles, services de nettoyage, gardiennage, commandes groupées, ...)
- Fédérer les établissements et développer un sentiment d'appartenance de tous les acteurs de l'enseignement supérieur au campus lavallois

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- Participer aux réunions des groupes de travail et des instances de gouvernance
- Être force de proposition pour le développement et le renforcement du campus

RAPPEL DES DISPOSITIFS D'APPUI RÉGIONAUX POUVANT ACCOMPAGNER CET OBJECTIF (SOUS RÉSERVE DE LEURS ÉVOLUTIONS)

La région est partie prenante des démarches stratégiques locales en matière d'ESRI. Elle participe à ce titre aux réunions des groupes de travail et des instances de gouvernance des schémas locaux, qui sont animés et coordonnés par les collectivités du territoire. Il est précisé que la Région ne soutient pas le fonctionnement des nouvelles structures.

ENJEU 18

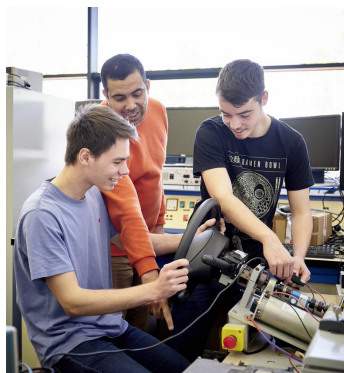
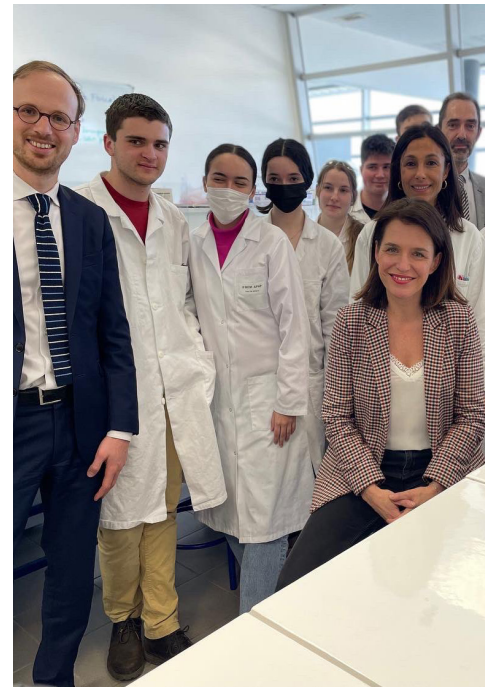
Garantir une évaluation proactive des actions menées dans le cadre du SLESRI

ACTIONS DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

- Réaliser des fiches de suivi pour chacune des actions mises en œuvre dans le cadre du SLESRI :
 - > Définir les moyens humains et budgétaires pour la réalisation
 - > Etablir un planning de réalisation
 - > Définir les indicateurs de suivi et de résultat
- Réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des publics (étudiants, citoyens) sur les actions mises en œuvre dans le cadre du SLESRI
- Mettre en place une gouvernance du SLESRI (cf schéma page 8) :
 - > au niveau stratégique : un comité de pilotage composé des quatre signataires du schéma qui sera l'organe décisionnel ;
 - > au niveau opérationnel: un conseil de site réunissant les établissements partenaires, les structures d'innovation, des représentants étudiants ainsi que les animateurs de commissions thématiques pouvant intégrer des acteurs du territoire.

ACTIONS ATTENDUES DES ÉTABLISSEMENTS :

- S'inscrire dans des actions concrètes en partenariat avec les collectivités
- Participer aux groupes de travail pour l'élaboration des fiches de suivi
- Assurer la réalisation et l'évaluation des actions en collaboration avec les collectivités





Le élus référents de l'ESR et vie étudiante :
Conseil départemental : Mme Sylvie VIELLE
Laval Agglomération: M. Eric PARIS

-

Les contacts techniques :
Conseil départemental : Guillaume TANSINI
Laval Agglomération : Maud FRÉARD

